

Un service d'assermentation maintenant offert à Bois-des-Filion

Bois-des-Filion, le 8 décembre 2025 – Un service d'assermentation est maintenant offert aux citoyens et citoyennes de Bois-des-Filion à l'hôtel de ville et au poste de police de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion.

Pour être considéré par une autorité, il arrive qu'un signataire d'un document doive faire une déclaration sous serment, en présence d'une personne autorisée à recevoir ledit serment. La personne qui fait une déclaration doit donc signer le document en présence d'un commissaire à l'assermentation.

Ainsi, pour une lettre d'invitation ou un certificat d'hébergement, un certificat de vie, une autorisation de déplacement avec des enfants mineurs, une affirmation solennelle ou une déclaration, vous pouvez maintenant vous rendre à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion ou au poste de police de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, où des commissaires à l'assermentation y sont en poste.

Pour obtenir plus d'informations sur ce service, veuillez vous rendre à la page villebdf.ca/assermentation.

Au carrefour de la couronne métropolitaine et des Basses-Laurentides, Bois-des-Filion, qui souligne ses 75 années d'existence, offre une économie prospère et une qualité de vie incomparable dans un environnement paisible à ses 10 700 habitants.